Transports et Mobilité durable
Québec

Proposition de modifications

Renseignements sur le document visé

Identifiant du dossier

Collection Normes – Ouvrages routiers	Collection des documents contractuels	Autres documents	Espace réservé à la Direction des normes et des documents d'ingénierie
Tome (I à VIII)	CCDG – Infrastructures routières – Construction et réparation 2024	Précisez :	
Chapitre	CCDG – Infrastructures routières – Services de nature technique		
Section	CCDG – Infrastructures routières – Déneigement et déglaçage		
Dessin normalisé	CCDG – Infrastructures routières – Services professionnels		

Renseignements sur le demandeur

Dominic Rouleau	dominic.rouleau@aqei.cc		
Nom du demandeur (en caractères d'imprimerie)	Courriel		
Dominic Rouleau	2024-08-27	514-755-1978	
Signature du demandeur	Date (année-mois-jour)	Téléphone	Poste

Autorisations

Service ou Direction	**Signature** du chef de service ou du directeur	Date (année-mois-jour)
Direction ou Direction générale	**Signature** du directeur ou du directeur général	Date (année-mois-jour)

Texte ou contenu existant (N'oubliez pas de mettre le texte existant complémentaire à la norme de couleur **bronze** SVP.)	**Proposition ou nouveau contenu** *(Surlignez en jaune tous les ajouts, raturez le texte à modifier et n'oubliez pas de mettre le nouveau texte complémentaire à la norme de couleur **bronze** SVP.)*	**Justification et impacts**
4.3 CONTRÔLE DE RÉCEPTION Qu'il y ait ou non un mode d'assurance de la qualité ou un contrôle de réception prévu aux plans et devis, le Ministère se réserve le droit d'effectuer un contrôle de réception des matériaux et de leur mise en oeuvre, selon la méthode de son choix.	**4.3 CONTRÔLE DE RÉCEPTION** ~~Qu'il y ait ou~~ ~~non un~~ Si aucun mode d'assurance de la qualité ou ~~un~~ contrôle de réception n'est prévu aux plans et devis, le Ministère se réserve le droit d'effectuer un contrôle de réception des matériaux et de leur mise en œuvre, ~~selon la méthode de son choix.~~ selon une méthode reconnue par l'industrie.	Afin d'éviter des abus et d'assurer une compréhension commune, nous suggérons de modifier ''selon la méthode de son choix ''par ''selon une méthode reconnue par l'industrie '' : • Éviter des litiges • Maintenir une bonne relation entre les parties • Mettre en place le mode coopératif et d'ouverture

Merci de faire parvenir votre formulaire à l'adresse Propositions.Normes-CCDG@transports.gouv.qc.ca
Voir exemple V-2512 https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/entreprises-partenaires/entreprises-reseaux-routier/normes/Documents/V-2512_Exemple_de_formulaire.pdf